

Synthèse I.N.C. du 27 mai 2020

Branche Maladie et AT/MP

Durée : 3h10

Contact(s) : Simon CHASTAGNER (simon.chastagner@gmail.com) – 06 86 76 52 13 –
Sylvain FINCK, Benoit VOLKOFF (SNADEOS)

Observateur : Marie LEDERMANN

Liminaire introductif du Directeur Général Nicolas REVEL

Monsieur Nicolas REVEL, Directeur Général de la CNAM, ouvre la séance avec quelques remarques et informations, en particulier sur le sujet d'actualité du dispositif de lutte contre la COVID-19 Contact Tracing.

- **Dispositif Contact Tracing**

La charge attendue était estimée à 3000 patients/jour. Depuis le début du dispositif, nous sommes à 600/800 cas par jour. Par ailleurs, on constate que chaque patient « zéro » (PO) a été en contact rapproché avec 3 personnes en moyenne.

L'écart entre la charge théorique (suite à l'analyse de l'institut de Santé Public France et l'institut Pasteur) et la charge effective est constaté. Une nouvelle analyse est en cours à ce sujet.

Concernant une vision plus globale, le nombre de tests réalisés a largement augmenté et les 2% de résultats positifs confirment le déclin de la circulation du virus.

Dernièrement, nous avons reconfiguré les moyens alloués à cette activité en fonction du temps disponible. L'adaptation est en cours au sein du réseau. Cependant, nous devons rester prudents car l'analyse des récents Clusters met en évidence le nombre de personnes positives ne présentant pas ou peu de symptômes. Ces profils asymptomatiques peuvent expliquer une charge d'activité Contact Tracing moindre que celle attendue mais pouvant être amenée à évoluer dans les prochaines semaines.

De plus, dans les semaines suivantes l'effet déconfinement va probablement se ressentir : nous devons rester vigilants et adaptables pour répondre aux besoins.

En conclusion, Monsieur le Directeur Général annonce un bilan global positif avec une Branche Maladie au rendez-vous et une chaîne partenariale qui fonctionne.

Cependant, concernant l'enrayement de l'épidémie, les 10/15 prochains jours sont à surveiller. Il ajoute qu'à ce jour, nous ne savons pas si le virus se comporte de manière saisonnière. Cela nous interroge sur un éventuel reflux en automne. Le cas échéant, le dispositif pourra être remobilisé par la suite, la préoccupation majeure étant de trouver une voie efficace de lutte contre cette épidémie.

- **Point UGECAM**

NOUS AVONS TELLEMENT DE CHOSES
À CONSTRUIRE ENSEMBLE !

Il est à constater que le reflux COVID se poursuit au sein des établissements : au 12 mai, 463 patients recensés contre 309 au 25 mai. En revanche, sur cette même période, nous déplorons 3 décès supplémentaires de patients pour un total cumulé de 51 patients décédés depuis le début de la crise. Concernant nos collaborateurs UGECAM en arrêt de travail lié au COVID-19, la tendance est également à la baisse ce qui est rassurant. Pour information, ils étaient 249 au 5 mai, 215 au 12 mai et 171 au 25 mai.

- **Autres activités organisationnelles**

Globalement ces activités restent sous-tension. Plusieurs processus sont concernés notamment les Prestations en Espèces. Les arrêts maladie au regard des DSIJ traitées ont été multipliés par 2. Les IJ ont un impact lourd sur ce processus.

Enfin, concernant les lignes contacts, le taux de décroché se redresse fortement passant de 50% à 70%. La mobilisation de ressources supplémentaires a permis cette régulation (enveloppe intérimaires). Cependant, il persiste des problématiques de traitements en N2.

L'éventail des sujets étant assez large, Monsieur le Directeur Général prend soin de laisser la parole aux organisations syndicales pour leurs déclarations et questions.

Interventions syndicales

Liminaire

Avant de débiter les interventions de M. Simon CHASTAGNER et M. Benoit Volkoff (SNADEOS), M. Sylvain FINCK souhaite prendre la parole, sur la nécessité d'une articulation interbranche forte autour de 5 principaux points :

- Demande de communication des **lettres nationales de cadrage aux OS** (afin que nos organisations puissent connaître les politiques salariales des Branches)
- Une **réunion interbranche** sur le déconfinement et sur la politique de rémunération
- Quid de la **prime aux personnels de Sécurité Sociale** ? Peut-on avoir l'avis du Ministère sur le principe de cette prime suite à nos interpellations multiples et à notre courrier du 13 mai 2020 au Ministre ?
- Quid **des absences pénalisantes** que la CFTC souhaite voir neutralisées
- La CFTC souhaite enfin sensibiliser l'Employeur sur la nécessité **d'adapter les objectifs et contraintes** de la COG et des CPG en matière d'ETPMA et de RMPP pour maintenir et préserver la motivation des personnels et la capacité d'intervention des organismes.

Il laisse la parole à Monsieur Simon CHASTAGNER et ne manque pas de remercier l'ensemble des participants pour l'écoute attentive qui lui a été réservée sur ces problématiques interbranches.

➤ **Branche Maladie**

En préambule, la CFTC prend acte de la tenue, à sa demande, d'une Commission Santé et Sécurité au Travail en juin prochain. Le syndicat CFTC regrette cependant un certain manque de réactivité sur ce sujet au combien important au regard de la crise sanitaire.

Enfin, la CFTC souhaite remercier l'ensemble des personnels de Branche pour leur professionnalisme ainsi que leur investissement, unanimement constatés par les Tutelles et les Directeurs de Branche, dans un contexte aussi particulier et complexe que nous vivons.

NOUS AVONS TELLEMENT DE CHOSES
À CONSTRUIRE ENSEMBLE !

Observations syndicales

Concernant les observations syndicales CFTC, vous nous permettrez de les structurer selon 2 approches et une thématique spécifique :

- **La prime aux personnels de l'Institution,**
- **La mission contact tracing,**
- **Une question spécifique au réseau UGECAM** afin qu'elles ne soient pas laissées pour compte dans le débat sur les moyens des hôpitaux, des structures de soins et des personnels soignants.

La prime aux personnels de l'Institution :

Pour rappel, la CFTC n'a cessé de demander cette dernière pour l'ensemble des personnels de l'Institution sans distinction, même si un ajustement raisonnable pour les personnels présents en organisme semble se justifier (1000€ pour les personnels sur place en plancher).

La CFTC a également demandé la prime exceptionnelle soignants pour l'ensemble des soignants travaillant en UGECAM. Grâce à eux nos établissements et leurs publics très vulnérables ont pu traverser cette période très délicate avec tout le soin, les précautions, et l'humanité nécessaires. Nous sommes admiratifs de ces équipes et de leurs directions qui se battent pour faire vivre leurs structures dans des conditions budgétaires parfois incompréhensibles au regard de leur mission. Nous souhaitons que le SEGUR des hôpitaux soit également enrôlé sur nos structures médicales et médico-sociales, et que les Ugecam ne soient pas une fois de plus les parents pauvres de la réforme qui s'annonce.

Le 13 mai 2020, notre Fédération a adressé un courrier en ce sens à **Olivier VÉRAN**, notre Ministre des Solidarités et de la Santé, et copie vous a été faite.

La Brigade Contact-tracing

Concernant la Brigade Tracing, nous ne pouvons que nous féliciter de la volonté des agents de mener à bien ce projet dans les meilleures conditions possibles, service support compris (RH, informatique etc.), au service de nos assurés malgré de nombreux points d'achoppements à la marge :

- *Problème de calibrage* : en termes d'adéquation charges/moyens, la CNAM a-t-elle procédé à un nouveau calibrage ? Quels en seront les grands principes (y compris en calibrage à la baisse) ? Faut-il par exemple conserver des équipes les week-ends en l'absence de signalement ? Si oui, ne peut-on pas effectuer ce travail au domicile du technicien en télétravail ?
- *Problème RH* : si le dialogue social paraît plus que nécessaire dans un contexte de crise sanitaire, certaines Directions l'occultent sur des points aussi essentiels que les PAHV et le règlement intérieur type, alors même que le Contact Tracing a un impact significatif sur le temps de travail. De plus, dans bon nombre d'organismes, la lettre de mission est portée à 6 mois alors même que vous aviez annoncé 3 mois renouvelables 3 mois.

L'ensemble de ces difficultés ainsi que la nature de l'activité réputée sensible et complexe nous invite à vous interpeller pour que soit mise en place une prime de 15% pour les agents au sein du dispositif en lieu et place de celle de l'article 23.

Enfin, la CFTC souhaite avoir l'assurance que les jours fériés et week-ends restent sur une même politique de Branche en matière de rémunération et, qu'ainsi, les heures complémentaires au sein du dispositif n'ont pas lieu d'être : **c'était l'un de vos principaux engagements** lors de la dernière audioconférence du 6 mai 2020.

NOUS AVONS TELLEMENT DE CHOSES
À CONSTRUIRE ENSEMBLE !

Pour conclure ce 1^{er} point, nous souhaitons alerter l'Employeur sur le renoncement aux soins des assurés sociaux durant cette période de confinement.

Ainsi, la CFTC souhaite se voir garantir une reprise rapide de l'activité PFIDASS pour soutenir les assurés les plus vulnérables et ne pas voir cette cellule absorbée au sein des Brigades Covid. Chacune d'entre elles a un rôle à jouer aujourd'hui et demain avec certainement des synergies pouvant être mobilisées à cet égard.

De plus, la lutte contre la COVID amène à s'interroger sur les maladies chroniques rendant les personnes concernées plus vulnérables selon le quotidien du médecin. A moyen terme, la CFTC souhaite voir émerger les actions SOPHIA au titre de la prévention que la Branche Maladie pourrait jouer.

Un mot également sur la reprise des accueils qui semble s'accélérer dans certaines Cpam. Cela ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des personnels. Nous observons dans d'autres Institutions, des médiateurs dont le rôle est d'expliquer pourquoi les gestes barrières, pourquoi le masque, les marquages au sol, ... Nous observons des agents de sécurité ou d'accueil qui invitent les publics à nettoyer leurs mains et à mettre le masque. Est-il prévu de confier ces tâches à des agences extérieures ? Peut-on soulager les missions de nos agents d'accueil afin qu'ils ne se consacrent qu'à l'essentiel et aux surcroûts de travail ?

Travail avec des malades Covid : reprise des centres dentaires gérés par les CPAM : **quelles mesures à prendre ?**

UGECAM

Concernant la prime télétravail ou l'obtention d'une indemnisation de repas, il semble qu'aucune réponse n'ait été apportée aux personnels des UGECAM. A moins qu'une non réponse en soit une ! La CFTC le regrette fortement, et poursuivra ses interpellations.

Pour conclure, la CFTC souhaite partager la réelle nécessité que soient portées prochainement de nouvelles négociations nationales sur le télétravail, ses conditions d'exercice et son sujet connexe d'un accord sur le droit à la déconnexion qui semble être largement plébiscité par les personnels de l'Institution. Une réunion CSST pour amorcer cette démarche semble pertinente.

En la matière, la CFTC PSE demande également une attention et un travail avec les organisations syndicales sur les risques psychosociaux induits, sur les nouveaux modèles d'organisation et de management. Il conviendra de prendre également en considération l'émergence de nouveaux risques spécifiques en termes de management des équipes et management de projets. Ces fonctions et missions peuvent être particulièrement anxiogènes dans une situation télétravaillée.

Ces sujets peuvent faire l'objet d'une première esquisse lors de la CSST en juin prochain.

La CFTC remercie par ailleurs les formations en WEBINAIRE sur les sujets en lien avec le télétravail ainsi que le management en temps de crise. Nous sommes demandeurs de formation *ad hoc* et ces dernières ont eu un succès significatif, révélateur des besoins que nous venons d'énoncer.

Réponses de N. REVEL :

Suite à l'interpellation de la CFTC sur le non-respect par certaines Directions locales du PAHV et règlement intérieur, M. REVEL en prend acte et donnera les informations nécessaires aux Directeurs concernés. Plusieurs points sont ensuite abordés :

- **Activité Contact Tracing**

M. REVEL récuse les propos de 2 organisations syndicales concernant une **démarche narcissique** de sa part quant à ses interventions auprès du grand public. Pour le Directeur Général de la CNAM, il était nécessaire de rendre un tel dispositif visible et de **valoriser l'investissement et l'image de l'Assurance**

NOUS AVONS TELLEMENT DE CHOSES
À CONSTRUIRE ENSEMBLE !

Maladie. D'ailleurs au sein des réseaux, les CPAM sont également fortement sollicitées en ce sens : il est important de porter ce que nous sommes et ce que nous faisons.

Il convient qu'il peut exister un désaccord sur l'engagement, mais ajoute que le Conseil de la CNAM a soutenu ce dispositif à l'unanimité.

Au sujet de la mise en œuvre, il va examiner d'une part la situation des agents travaillant 7/7 jours et d'autre part le recours aux heures complémentaires qui ne doivent, en principe, pas entrer dans le champ de ce dispositif.

Concernant **un potentiel déficit d'entre-aide** au sein des ELSM et du **manque d'habilitation d'accès** à SI-DEP, il s'engage à faire un point auprès des DRSM pour arbitrer et réguler les situations soulignées.

Sur les Lettres de Missions, le secret médical est un élément essentiel qui y figure. Il portera une attention particulière à la durée des missions, réitérant son engagement d'une lettre de mission sur 3 mois renouvelables 3 mois. Concernant **un volontariat orienté dans certaines CPAM,** il réaffirme sa volonté que l'inscription au dispositif Contact Tracing par un agent ne soit aucunement une obligation.

La **question de l'astreinte et de ses modalités** se pose au regard de l'activité. Des consignes vont être diffusées en ce sens au sein du réseau.

La ligne dédiée offre de soins : pour rappel, cette dernière a été ouverte le 15 mars et était principalement dédiée aux assurés potentiellement touchés par la COVID-19 sans médecin traitant (10% des assurés sont encore actuellement sans médecin traitant).

La 1^{ère} phase de déconfinement a amené les Pouvoirs Publics à nous demander d'avoir une communication active de cette ligne. Il est parfaitement légitime de répondre à cette demande et une analyse des volumes d'appels sera faite afin d'ajuster les moyens si nécessaire.

Les accueils : il est essentiel d'aller progressivement vers une réouverture des accueils physiques afin d'assurer la qualité de service rendue à nos assurés dans cette phase de ralentissement de la propagation du virus. Le Directeur Général entend les craintes qui nécessitent un accompagnement en termes de sécurité et santé au travail des salariés, mais argumente sur le fait que certains de nos publics ont besoin de se rendre en accueil. Pour l'heure, seul l'accueil sur RDV est envisagé avec la consigne de mettre en place les conditions essentielles de reprise.

Renoncement aux soins : la reprise de la PFIDASS est prévue dans les prochaines semaines. M. REVEL y est attaché et très favorable. Il en va de même pour les CES.

Droit syndical : la consigne sera rappelée au réseau concernant l'ensemble des droits syndicaux, notamment l'accès aux locaux et la libre circulation des IRP dans le respect strict des consignes sanitaires.

Question de reconnaissance : Le Directeur Général rappelle sa volonté d'un message vidéo à l'ensemble des collaborateurs pour les remercier. Cependant, il est conscient qu'une **gratification financière** est attendue. Pour les UGECAM, il précise n'avoir aucune crainte sur l'octroi d'une prime à l'ensemble des personnels des établissements.

Concernant les personnels de l'Assurance Maladie et des autres Branches, le COMEX est en dialogue avec la DSS sur les modalités et les conditions d'attribution mais le principe de la prime est acté. M. REVEL souhaite un versement de cette dernière pour l'été si possible.

SEGUR de la Santé : le dialogue s'ouvre. L'Assurance Maladie y est associée et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Monsieur N. REVEL remercie la pertinence des interventions et s'excuse de devoir s'éclipser.

NOUS AVONS TELLEMENT DE CHOSES
À CONSTRUIRE ENSEMBLE !

➤ Branche AT/MP

Lors de la crise sanitaire, l'activité de prévention a été menée en télétravail.

Mme THIEBEAULD, Directrice des Risques Professionnels, annonce une reprise progressive de l'activité sur le terrain. L'objectif est de préparer et d'outiller les préventeurs pour leur retour en entreprise. Les plans d'action doivent être finalisés début juin.

Questions CFTC :

- *Y'a-t-il eu des déclarations AT et MP Covid et si oui, combien ?*

Réponse : Des demandes ont effectivement été réceptionnées. Aucun recensement n'est effectué pour l'instant en l'absence de précision relative à la reconnaissance en tant que risque professionnel.

- *Présence sur le terrain :*
 - Pourquoi sommes-nous (prévention) absents du terrain alors que les autres acteurs de prévention (inspection du travail, médecine du travail, OPPBTP ??) y sont ?
 - Pourquoi ne pas aider les entreprises à maîtriser ce risque sanitaire ? N'est-ce pas notre mission de service public ? Les salariés de la Branche ont de larges compétences en prévention et veulent être utiles en cette période. Pourquoi les en empêcher en ne décidant pas la reprise immédiate des visites ?
 - Des risques immédiats d'accidents du travail graves ou mortels existent sur les chantiers de bâtiments et travaux publics. La Branche est un des principaux acteurs présents sur le terrain qui permet de limiter ces risques : pourquoi poursuivre l'interruption de nos missions ?
 - Ne doit-on pas mettre le service public aux entreprises au centre de notre action de Branche ?
- Une majorité des agents des services prévention n'a toujours pas repris son activité et cela les expose à *des RPS* (perte de sens au travail, isolement, inquiétude sur l'avenir de leur métier, contexte réforme santé travail...). Cette situation est-elle prise en compte ?

Réponses : Lors de la période de confinement, la Branche a continué à exercer son rôle légitime, notamment en contribuant à des recommandations sectorielles.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de schéma de restructuration de la Branche.

Le risque d'isolement des préventeurs est reconnu au même titre que d'autres métiers.

Concernant les suspensions de visites en entreprise, les réactions ont été partagées.

Mais il s'agissait de privilégier la protection des salariés. Des exceptions restaient possibles en cas d'AT mortels sous conditions du respect des normes de sécurité.

NOUS AVONS TELLEMENT DE CHOSES
À CONSTRUIRE ENSEMBLE !

Par ailleurs, comme évoqué ci-dessus, la Branche entre à présent dans une dynamique progressive de reprise d'activité.

- *Impact aménagement COG :*
 - Quels sont les aménagements envisagés pour la COG ?
 - Quel impact sur l'organisation des caisses qui sont aujourd'hui très (trop) tournées vers le reporting/scoring des CPG ?

Réponse : Un travail est actuellement en cours concernant la relecture des programmes de la COG. Il est à noter le maintien des programmes nationaux, mais certains objectifs seront revus.

NOUS AVONS TELLEMENT DE CHOSES
À CONSTRUIRE ENSEMBLE !